



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Victor Wiard, Miguel Schelck, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jos Bertrand, Eric Godart, Martin Casier, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance extraordinaire du 04.02.20

#Objet : Rapport d'activité 2018 - Conférence des Bourgmestres - Présentation : Olivier Deleuze.#

Séance publique

En application de l'article 63 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

Présentation de la Conférence des Bourgmestres

En 1874, le Bourgmestre Anspach de la Ville de Bruxelles a un problème à résoudre. Il voulait faciliter la fréquentation de l'Athénée Royal de Bruxelles par tous les enfants de l'agglomération en créant des succursales. Il convoque ses collègues de Schaerbeek, Ixelles, Molenbeek Saint Jean, Saint Gilles, Anderlecht, Saint Josse et Etterbeek. C'est la première réunion de la Conférence des Bourgmestres.

Watermael-Boitsfort la rejoint en 1908.

Elle n'a pas d'existence légale, mais les Communes peuvent prévoir dans leur budget une participation financière à son fonctionnement.

Il n'y a pas de vote et n'émet que des avis auxquels ses membres sont libres de ne pas se conformer.

Elle était présidée par le Bourgmestre de Bruxelles jusqu'en 1973. Depuis la présidence est tournante entre Bourgmestres de chacune des 5 familles politiques représentées.

C'est purement technique.

Comme elle n'a pas d'existence légale et que tout est informel, il n'y a pas de rapport d'activités.

Présences à la Conférence des Bourgmestres : 17/17 comme indiqué dans le Cadastre des mandats publics à Watermael-Boitsfort publié sur le site de la Commune.

On peut classer les points abordés en 3 catégories.

1. Les points relevant de la compétence du Parlement Régional Bruxellois

J'estime que ces points doivent avant tout être débattus dans les assemblées dont c'est la compétence et interviens très peu dans cette exportation des discussions parlementaires dans notre Conférence. D'autant plus que certains Bourgmestres cumulent cette fonction avec celle de Député régional, ce qui n'est pas mon cas. Aucun accord entre nous n'est indispensable ni même possible.

Exemple :

- La modification du COBAT
2. Les points abordés afin d'aller vers une harmonisation ou une coordination de nos positions, sans obligation de résultat.

Exemples :

- Mise en place du logiciel informatique et mise en œuvre du COBAT
 - Prise de position sur l'élargissement du Ring
 - Privatisation des places de parking situés devant les garages privés
 - Risques sanitaires des terrains synthétiques
 - Les enregistrements du Conseil Communal
 - Les vélos et trottinettes en free floating
3. Les points où nous avons estimé qu'il fallait que nous ayons une position commune.

Exemples :

- Le règlement générale de police (pas d'accord en 2018)
- Heures de la Journée sans voitures et modification du RGP pour les sanctions

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 06 février 2020

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze